



**Délibération n°2026-01 en date du 5 juin 2026 – Approbation du compte financier unique (CFU) de 2025 :**

Le centre communal d'action sociale de la commune de Gouzon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le 5 juin 2026 à 18h30 suivant convocation en date du 19 mai 2026, sous la présidence de Monsieur VICTOR Cyril, Président.

Membres	13
Présents	8
Pouvoirs	1
Votants	7
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

Présents : Cyril VICTOR, Dominique MATHIEUX, Fabienne GESSIER, Elise TARRET, Géraldine BOTTET, Jacques WILLAERT, Suzanne LEROY, Christophe AUDOUX.

Absents : Christine LEMUT (donne pouvoir à Géraldine BOTTET), Elodie GRANDET (excusée), Colette DESFORGES, Sabrina SIMONNET, Franck NICOULAUD (excusé).

Secrétaire de séance : Dominique MATHIEUX

Le Centre communal d'action sociale de la commune de Gouzon sous la présidence de Fabienne GESSIER, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté selon le cas par le maire. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte financier unique est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, hors de la présence de M. VICTOR Cyril, approuve à l'unanimité le compte financier unique de 2025.

***Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.***

***La Présidente, Fabienne GESSIER.***

***La secrétaire, Dominique MATHIEUX.***

**CENTRE COMMUNAL  
d'ACTION SOCIALE  
de GOUZON**

*Mathieux*

*Gouzon*